



# RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & DU BUDGET PRIMITIF 2023



**SOMMAIRE**

<b>I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	<b>4</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
1- Les recettes de fonctionnement	4
2- Les dépenses de fonctionnement	5
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6</b>
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
<b>IV. Actions et Statistiques 2022</b>	<b>6</b>
1. Service Seniors	6
2. Service social	7
3. Service Santé	8
<b>V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>10</b>
<b>VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10</b>
1. Les recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	11
<b>VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
1. Les recettes d'investissement	12
2. Les dépenses d'investissement	12
<b>VIII. Projet 2023</b>	<b>13</b>
<b>Service social</b>	<b>13</b>
<b>Service personnes âgées</b>	<b>13</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

# COMPTE ADMINISTRATIF

## I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	RESULTAT 2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE
Investissement	46 497,90 €	52 645,27 €	99 143,17 €
Fonctionnement	255 126,67 €	155 083,92 €	410 210,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>301 624,57 €</b>	<b>207 729,19 €</b>	<b>509 353,76 €</b>

<b>Reports</b>	<b>- €</b>
----------------	------------

<b>Résultat Net</b>	<b>509 353,76 €</b>
---------------------	---------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2021 (46 467.90 € en investissement et 255 126.67 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2022 de 509 353.76 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2022 non soldés, à réaliser sur 2023).

**Le résultat à affecter s'élève donc en 2022 à 509 353.76 €**

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Attenuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	27508,17%	4 577,36 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	7,77%	14 627,40 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	38,11%	186 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	2,45 €	1,04 €	1,73 €	66,35%	0,69 €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>576 307,04 €</b>	<b>676 370,71 €</b>	<b>881 576,16 €</b>	<b>30,34%</b>	<b>205 205,45 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4,02%	73,67 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 30.27%( soit 205 279.12€) par rapport au compte administratif 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette d'environ 4 594 € au compte administratif 2022. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

#### Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées..., sont réalisées à hauteur de 202 980€ au compte administratif 2022.

Au CA du 28/06/2022, Il y a eu une délibération sur la modification de la tarification du portage de repas et de la restauration (pas modifiée depuis 2019).

## b. Subventions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Subventions</b>				
Ville de Givors	360 000 €	360 000 €	400 000 €	600 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	80 000 €	52 116 €	88 000 €	70 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative complément lié à la COVID		3 000 €		
Financement collaboration partenariale relative au CLSM				4 000 €
<b>Total subventions</b>	<b>440 000 €</b>	<b>415 116 €</b>	<b>488 000 €</b>	<b>674 000 €</b>

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté en 2021 et plus encore en 2022 (+50% par rapport à 2021). Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique seniors.

## c. Produits exceptionnels

1 908.47€ concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2022. Composés essentiellement de régularisation de gestion (remboursements tickets Chèques Accompagnements Personnalisés, contentieux, ...).

## 2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 868,34 €	29,36%	68 514,49 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	78,15%	252 295,74 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	254,26%	71 311,17 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>598 256,69 €</b>	<b>584 228,16 €</b>	<b>976 349,56 €</b>	<b>67,12%</b>	<b>392 121,40 €</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €	1 456,82 €	-84,86%	- 8 167,43 €
Dépenses imprévues (chap 002)					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>599 403,49 €</b>	<b>593 852,41 €</b>	<b>977 806,38 €</b>	<b>64,65%</b>	<b>383 953,97 €</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82%</b>	<b>- 3 193,67 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>607 566,38 €</b>	<b>602 767,08 €</b>	<b>983 527,38 €</b>	<b>63,17%</b>	<b>380 760,30 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation de 63.17% par rapport à 2021, avec un montant de 983 527.38€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 78.15%, il représente en 2022, 58.48 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec un montant de 575 122.95 €. L'année 2022 marque le début de l'affectation budgétaire réelle des agents du CCAS. Auparavant, une partie du personnel était payée sur le budget communal.

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire en hausse de 29.36%, il représente en 2022, 30.69 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global 301 868.34€. Cette hausse s'explique par l'augmentation des repas au service restauration (1809 repas en plus par rapport à 2021), une hausse des aides alimentaires, une dépense importante (13 989.38€ facturés à ICARE) pour le remplacement de personnel pour le service restauration ainsi que la location (3 demandes sur 2022) d'un véhicule réfrigéré pour portage des repas.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 254.26%, avec un montant de 99 358.27€

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10€)
- La subvention versée au CASC et aux associations solidaires qui par avant était payée par la Mairie, représente pour 2022 le montant de 110 200 €

### d. Les charges exceptionnelles

En 2022 les charges exceptionnelles concernent en majorité des charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercices antérieurs...).

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 627,41 €	6 575,75 €	426,37 €	-93,52% - 6 149,38 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 627,41 €</b>	<b>6 575,75 €</b>	<b>426,37 €</b>	<b>-93,52% - 6 149,38 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82% - 3 193,67 €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82% - 3 193,67 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 790,30 €</b>	<b>15 490,42 €</b>	<b>6 147,37 €</b>	<b>-60,32% - 9 343,05 €</b>

Les recettes d'investissement sont en baisses par rapport au compte administratif 2021 (-60.32%).

Elles sont constituées par le FCTVA et les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières année (mobilier, matériels, véhicules, ...).

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
21	Immobilisations corporelles	2 599,20 €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Il n'y a pas eu de dépenses en investissement en 2022.

## IV. Actions et Statistiques 2022

### 1. Service Seniors

Le service seniors gère plusieurs activités :

- 6 sorties à la journée : une trentaine de personnes chaque
- Un séjour d'une semaine aux Issambres : 33 personnes en 2022
- Activités physiques de prévention : la gym douce, Pilate (40 inscrits) et l'aquagym (41 inscrits), activités physiques de prévention (40 personnes)
- 10 ateliers cuisine « Délices des séniors » : en moyenne 13 personnes par séances (total 124 personnes)
- En 2022, mise en place de 3 ateliers animés par la place avec la CARSAT :
  - 4 ateliers mémoires, en moyenne 35 personnes par séance (total 140 personnes)
  - 2 ateliers gym et nutrition, en moyenne 15 personnes par séance (total 30 personnes)
  - 3 ateliers « équilibre », en moyenne 30 personnes par séance (total 80 personnes)
- Service de restauration à la maison du fleuve Rhône : 3 292 (seniors) + 768 (municipaux), soit un total de 4 060 repas servis en 2022 soit une hausse significative de 44% par rapport à 2021.
- Portage des repas à domicile : 24 482 repas délivrés en 2022, soit une hausse de 0.4% par rapport à 2021.
- Temps forts : semaine bleue (100 personnes), et festivités de fin d'année, 2 000 colis distribués, 19 colis de plus que l'année dernière.
- Continuité des activités en 2022 : Doudou, jeux de société, de cartes, pétanque.
- Faits marquants en 2022 : un loto, un repas paëlla.

## 2. Service social

En 2022, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

2022 a connu une hausse de 6% d'aides (alimentaires et financières) par rapport à 2022. Les besoins alimentaires restent majoritaires, ils représentent 58.35% des aides obtenues. Les secours d'urgence pour les expertises médicales psychiatrique en vue d'une mise sous protection représentent 12% des aides financières, ce qui révèle une fragilité des personnes. Les besoins en matière d'aide maintien au logement (EDF, Eau, loyer, Gaz...) sont constants

Quelques chiffres clefs pour l'année 2022 :

- 18 commissions permanentes
- 55 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant 9 015.76 euros
- 124 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 12 580 euros
- 225 domiciliations acceptées (153 nouvelles demandes et 72 renouvellements)
- 159 domiciliés au 31/12/2022
- 25 dossiers d'aide légale instruits (18 dossiers personnes âgées, 5 dossiers personnes handicapées et 2 dossiers d'aide ménagères)

### Les animations sociales :

En 2022, 31 personnes ont participé aux actions menées par le service (rallye santé inclus). 12 hommes et 19 femmes âgés entre 23 ans et 75 ans.

- **Ateliers couture** : 4 ateliers couture à la salle l'orangerie. Les participantes sont venues avec leur machine à coudre et ont assuré les ateliers en autonomie. 6 participantes, exclusivement des femmes.
- **Cours aquagym** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.
- **Cours natation** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.

- **Atelier cuisine + info nutritive** : Les ateliers se sont tenus à la fin des ateliers. Chaque atelier était animé par une personne différente qui apportait une recette de son choix. Nous apportons un complément théorique à la fin des ateliers. 7 participantes.
- **Cinéma** : 8 participants dont 6 femmes et 2 hommes.
- **Sortie ferme aux crocodiles + facteur cheval** : 12 participants dont 7 femmes et 5 hommes.
- **Sortie Pérourges + pique-nique** : Visite de la cité médiévale Pérourges et pique-nique à la base nautique la Vallée bleu. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Randonnées** : 6 demi-journées entre 6 et 10km en forêt. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Repas de Noël** : Repas au restaurant côté Sud à Givors. 24 participants dont 15 femmes et 9 hommes.
- **Paris** : 13 participants dont 8 femmes et 5 hommes.
- **Rallye santé** : 12 personnes du CCAS ont participé aux deux première demi-journée et 31 personnes ont été présentes à la dernière journée

### 3. Service Santé

En 2022, le service santé a mis en œuvre les objectifs et actions du Contrat Local de Santé et animé le Conseil Local de Santé Mentale.

- AXE STRATEGIQUE 1 : Développer l'offre de 1<sup>er</sup> recours
  - Création Maison de Santé Pluri-professionnelle
  - Cycle de formation à destination des professionnels
  - Préfiguration du tiers-lieu de santé de Givors
  - Annuaire Santé
  - Création de la CPTS
- AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser l'accès aux droits de santé
  - Tout le travail en amont sur la mise en œuvre et renforcement de la Médiation santé
  - Création d'une mutuelle communale de santé
- AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser les actions autour de la santé mentale
  - Conseil Local de Santé Mentale - Givors / Grigny – (juin/juillet), mise en place de groupe de travail
  - Groupe santé mentale et justice
  - Groupe adolescents et santé mentale :  
Sur 2022, ces groupes ont animés différentes actions
  - Santé mentale dans mon quartier : on a toutes et tous une santé mentale  
2 rencontres (25 personnes en moyenne)
  - Visite, présentation et débats du SAVS et du Domicile Collectif  
1 rencontre (cinquantaine de personnes)
  - Santé mentale et insertion sociale et professionnelle des jeunes  
Une rencontre avec une dizaine de jeunes de la Mission Locale sous forme d'atelier « confiance en soi et bien être »
  - Rallye Santé : journée du 17 octobre
- AXE STRATEGIQUE 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions
  - Programme PACAP pour les 0-6 ans
  - Promouvoir l'activité physique pour tous

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

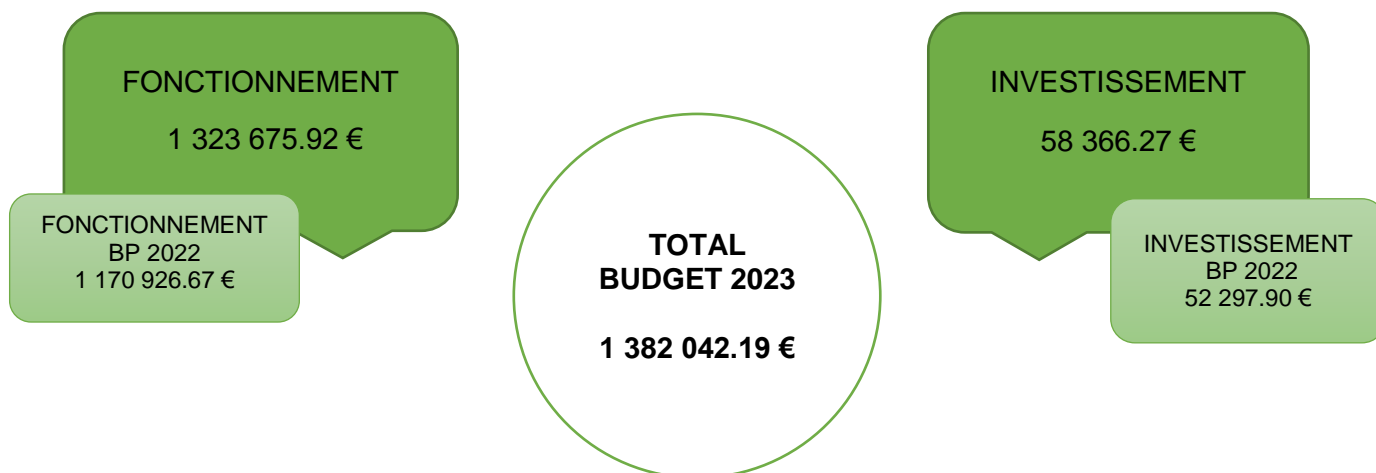


ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

# BUDGET PRIMITIF 2023

## V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 382 042.19 €, dont 58 366.27 € en section d'investissement et 1 323 675.92 € en fonctionnement.



## VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/2023	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	9,13%	17 792,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	956 000,00 €	32,59%	235 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>624 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,0 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €					0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>625 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00</b>
<b>Résultat reporté fonctionnement (002)</b>	<b>209 459,72 €</b>	<b>179 688,24 €</b>	<b>255 126,67 €</b>	<b>155 083,92 €</b>	<b>-39,2%</b>	<b>-100 042,75</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,0%</b>	<b>152 749,25</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progression de 13 % (soit 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme. Il n'est pas prévu de recette en 2023, compte tenu de la baisse constatée en 2021 et 2022.

#### b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont réalisées à hauteur de 194 800€ pour 2022.

Il y a eu de revalorisation des tarifs des repas (CA du 28/06/2022) pour une application à partir de septembre 2022.

## c. Subvention et Participations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Subventions/Participations</b>				
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €
<i>dont PRE - Etat</i>			83 000 €	70 000 €
<i>dont PRE - Cité éducative</i>			7 000 €	10 000 €
ARS (poste de coordonnateur CLS-CLSM)	- €	- €	25 000 €	13 000 €
CAF (poste de coopérante CTG)			6 000 €	- €
Aide de l'Etat (Emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, ...)	- €	- €	- €	- €
<b>Total subventions/participation</b>	<b>450 000 €</b>	<b>490 000 €</b>	<b>721 000 €</b>	<b>956 000 €</b>

L'augmentation de la subvention d'équilibre de la ville explique principalement l'augmentation de ce chapitre.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/ 2023
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	425 200,00 €	4,20%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	20,48%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	174 800,00 €	21,39%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>723 974,00 €</b>	<b>828 690,00 €</b>	<b>1 147 726,10 €</b>	<b>1 317 654,92 €</b>	<b>14,81%</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	-95,00%
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €		-100,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>801 797,10 €</b>	<b>847 393,00 €</b>	<b>1 165 126,67 €</b>	<b>1 317 954,92 €</b>	<b>13,12%</b>
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,36%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>33 361,62 €</b>	<b>17 417,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,36%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,05%</b>

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progressions de 13.05 % (soit + 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Avec un montant de 717 654€, elles représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2022. Cette progression est principalement due :

- Paiement d'une année pleine des 5 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice de 3.5% en année pleine
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Rappel de la prime SEGUR due aux 2 travailleurs sociaux
- Création d'un poste administratif au service seniors.
- Une personne en contrat d'apprentissage pour la réalisation de l'ABS

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2023, 13.21% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global d'environ 425 200€. La légère augmentation correspond à l'inflation.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 174 800€ en 2023, soit une augmentation de 21.39% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique entre autre avec l'augmentation de la subvention versée aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, 137 300 euros pour 2023.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les subventions versées au CASC et associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholiques et populaires, les restos du Cœur, l'ADAPEI, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, la Croix rouge française, Hestia, le don du sang, le CDIFF, le comité de jumelage Givors GAVINANE, l'association Nepally Dream, et l'association Belle Sirius. Un fond de réserve est prévu pour subventionner le PAEJ (Point d'Accueil et Ecoute Jeunes, PAEJ).

### d. Les charges exceptionnelles

300€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice, ...).

## VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 575,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>- €</b>
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	0,00 €	-100,0%	- 5 800 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>39 861,62 €</b>	<b>23 992,52 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,4%</b>	<b>- 79 €</b>
<b>Résultat reporté Investissement (001)</b>	<b>22 816,38 €</b>	<b>31 007,48 €</b>	<b>46 497,90 €</b>	<b>52 645,27 €</b>	<b>13,2%</b>	<b>6 147 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>62 678,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Ne sont prévues en recettes d'investissement 2023 que l'amortissement et le report du résultat 2022.

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700 €	53 000 €	20 000,00 €	58 366,27 €	191,8%	38 366 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000 €	2 000 €	32 297,90 €	0,00 €	-100,0%	- 32 298 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des dépenses de d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Un budget doit être voté en équilibre. Dans la mesure où les recettes d'investissement 2023 ont un caractère automatique, 58 366€ sont inscrits au chapitre 21. Ces crédits pourront être consacrés au renouvellement du matériel de restauration, à l'équipement du tiers lieu de santé ou à l'équipement informatique.

## VIII. Projets 2023

Le budget primitif du CCAS présenté pour l'année 2023 affirme la volonté de la Ville de Givors et du CCAS de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2023 verra la refonte du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS, pour apporter une réponse plus juste et adaptée aux difficultés des administrés.

Cette année sera aussi marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux : portrait du territoire, plus spécialement sur les thématiques de la précarité alimentaire et l'isolement des personnes âgées.

### Service social

En 2023, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité, souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2023, on s'inscrit dans une continuité des actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative. En effet, le travail éducatif permet de développer les potentialités des personnes accompagnées pour favoriser ainsi leur pouvoir d'agir. Le traitement collectif des problématiques récurrentes (santé, logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

### Service personnes âgées

En 2023, une réorganisation du service est prévue avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et la création d'un poste d'assistant administratif. Le nouveau projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM). Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées connaît une hausse des demandes. Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2023.

### Le service santé

En 2023, le plan d'actions mis en place par le coordonnateur du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

Ce plan est amené à se développer dans le cadre de l'installation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé portée par la SAGM. Les travaux ont démarré et la maison devrait ouvrir sur la fin d'année 2023. A cette maison de santé sera adossé en 2024 un tiers-lieu de santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

L'année 2023 aura comme enjeu de préfigurer avec l'ensemble des partenaires du territoire le fonctionnement de ce futur tiers-lieu. Il s'agit de permettre aux habitants les plus éloignés et précaires de mieux s'inscrire dans un parcours de santé. Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement de la médiation santé et dans la préfiguration du tiers-lieu mais aussi des ateliers santé ville, l'un des objectifs du plan de mandat de l'équipe municipale.

Le mois de la santé en octobre permettra de sensibiliser les habitants à la santé physique et mentale et de mobiliser la CPTS, nouveau partenaire majeur du territoire.

Enfin 2023 verra le déploiement de la mutuelle de santé communale avec le lancement des permanences en février, mais aussi le développement d'autres thématiques : activités physiques et santé en liens étroits avec le service des sports.

### La thématique logement

Elle sera traitée par les agents du CCAS dans le cadre de leur accompagnement social auprès des administrés.

Avec le RU des Vernes, une dynamique partenariale avec les différents acteurs locaux (bailleurs, MDML) est mis en œuvre et le CCAS est impliqué dans les différentes instances.

Le nouveau fonctionnement des ILHA accompagnera davantage de ménages en difficulté dans le cadre des Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) et sur le maintien dans le logement/prévention des expulsions avec la mise en place des Commissions Maintien dans le Logement (CML). Le CCAS sera un partenaire de ces nouveaux dispositifs et fonctionnements

Cette année est marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale de tous les CCAS pour réaliser une analyse sociodémographique des besoins du territoire et ce en lien avec l'ensemble des acteurs de la solidarité. L'ABS permettra ainsi d'appréhender les besoins, actuels ou à venir, d'observer les réponses existantes, de définir les éventuelles nouvelles réponses à mettre en place ou les réponses existantes à mobiliser pour enfin en déduire le périmètre d'intervention du CCAS, au plus près des besoins des habitants et en complémentarité des autres acteurs du territoire.